

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le 1^{er} juin à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. ALLAIRE Sébastien. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. KELLER André. KERCRET-FERNANDES Patricia. METRAL Sylvie. VAGNARD Aurélie

Pouvoirs : GUERRAZ Jean-Claude a donné pouvoir à BOGEY Serge, CARRIER Orianna a donné pouvoir à GEORGE Fabien, PERRIER Clarisse a donné pouvoir à BRUNIER Emmanuel

Absent : MUNOZ Véronique arrivée à 21h00

Secrétaire de séance : KERCRET-FERNANDES Patricia

Quorum : 10

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal du 04/05/2023

2 – Délibérations

2.1 Modification du temps de travail d'un adjoint d'animation

2.2 Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

2.3 Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

2.4 Recrutement de deux agents contractuels temps non complet – Service restaurant scolaire

2.5 Recrutement de deux agents contractuels au 1^{er} septembre 2023 – Centre de loisirs

2.6 Recrutement de trois agents contractuels en contrats saisonniers – Centre de loisirs été 2023

3 - Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal du 4 mai 2023

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 Modification du temps de travail d'un adjoint d'animation

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder, à compter du 1^{er} septembre 2023, à la modification du temps de travail d'un adjoint d'animation. En effet, à la demande de l'agent, le temps de travail est réduit de 25 h sur l'année. Il sera donc de 29.66/35^{ème} au lieu de 29.75/35^{ème}.

Le Conseil Municipal approuve le changement de temps de travail à l'unanimité

2.2 Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet, pour assurer notamment l'animation au centre de loisirs, durant les vacances scolaires et tout au long de l'année scolaire, le service à la cantine, la préparation des animations au centre de loisirs et les garderies du soir.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la création de ce poste.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

2.3 Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial au service technique, à temps complet, pour assurer notamment l'entretien des bâtiments communaux, des voies communales, le déneigement, l'entretien des espaces publics et des espaces verts,

Le Conseil Municipal approuve la création de ce poste.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

2.4 Recrutement de deux agents contractuels temps non complet – Service restaurant scolaire

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter deux agents contractuels à temps non complet, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 afin d'assurer le service des repas au restaurant scolaire et l'entretien des locaux restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal décide de créer deux postes d'adjoints techniques territorial, l'un à 22.97/35ème et l'autre poste à 22.24/35ème en contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

2.5 Recrutement de deux agents contractuels au 1^{er} septembre 2023 – Centre de loisirs

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter deux agents contractuels, afin d'assurer l'animation au centre de loisirs les mercredis, durant les vacances scolaires, le temps de pause méridienne ainsi que les garderies périscolaires du soir pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. Un poste est à temps complet 35/35^{ème} et l'autre à temps non complet 31.82/35ème. Ces deux agents devraient pouvoir être recrutés dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du parcours emploi compétences (PEC). Ces contrats bénéficient d'aide de l'Etat sur la base de 26 h/semaine.

Le Conseil Municipal approuve la création de ces deux postes.

2.6 Recrutement de trois agents contractuels en contrats saisonniers – Centre de loisirs été 2023

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter trois agents contractuels, en contrat saisonnier, pour la période du 10 juillet au 31 août 2023 afin d'assurer l'animation du centre de loisirs cet été. Deux agents effectueront 29.52 h/35^{ème} et le troisième effectuera 35 h/35^{ème} durant 2 semaines.

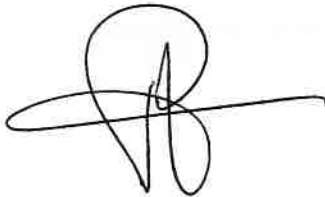
Le Conseil Municipal vote la création de ces 3 postes saisonniers.

3 - Questions diverses

- Dans le cadre du CTENS (Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible) sur les gorges du Chéran, dont l'objectif est faire un plan de gestion du Chéran sur 5 ans, une réunion avec les élus est prévue le 4 juillet à 18h00 à Gruffy.
- Ecole maternelle intercommunale a participé au défi mobilité du 26 mai organisé par le Grand Annecy (thème : venir à l'école autrement qu'en voiture)
- Les jeunes du CMJ (commission animation) organisent une démonstration des associations de Cusy l'après-midi du 17 juin qui se poursuivra le soir par la fête de la musique.
- CCAS : le repas des aînés aura lieu le dimanche 5 novembre à 12h00 (à partir de 67 ans).
- CCAS : Café-rencontre parents-enfants mercredi 7 juin. Thème « éveil musical »
- Participation du repair'café lors du printemps du réemploi à la déchetterie d'Alby sur Chéran le 31 mai
- Prochains conseils municipaux le 6 juillet, puis le 31 août 2023.

Séance levée à 21 h 30 mn

Le secrétaire de séance,
Patricia KERCRET-FERNANDEZ



Le Maire,
Patricia MERMOZ



